

# CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

---

*Section des Eaux*

---

SEANCE DU 8 JUILLET 2003

---

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT D'UNE EAU DESTINEE A LA  
CONSOMMATION HUMAINE DE LA VILLE DE BLOIS (LOIR-ET-CHER)**

---

**AVIS**

---

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, ses rapporteurs entendus et après discussion :

- prend acte du projet d'amélioration de la filière de traitement des eaux d'alimentation de la ville de Blois, qu'il estime satisfaisant,
- demande que lui soit transmise une étude relative à l'évaluation du potentiel de dissolution du plomb, conformément aux dispositions de la circulaire du 6 décembre 2002, comprenant notamment des mesures du pH, du TAC, ainsi que les actions menées ou envisagées pour réduire le potentiel de dissolution du plomb ainsi que le programme de résorption des branchements en plomb,
- indique que l'avis définitif du Conseil ne pourra être émis qu'après réception des éléments mentionnés ci-dessus ainsi que de l'avis du CDH et du projet d'arrêté préfectoral.

**COPIE CONFORME**